

**SYNDICAT RIVIERES SALAT-VOLP**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 21 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel ARTAUD

**Présents :** Daniel ARTAUD, Roselyne ARTIGUES, Frédéric BONNEL, Laurent BOUTET, Ginette BUSCA, Christian CARRERE, Alain CAU, Roselyne CUSSOL, Jean-Claude DEGA, Jean DOUSSAIN, Régis ESPES, David GARDELLE, Richard PETITALOT, Jacques SERVAT, Alain SOULE, Alain TOUZET, André VIDAL

**Absents :** Gilbert ANGELINA, Nathalie AURIAC, Charles DAFFIS, Pierre PARIS

**Représentés :**

**Excusés :** Gilles FAVAREL

**Secrétaire de séance :** André VIDAL

---

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h30. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Président fait appel aux différentes candidatures au poste de secrétaire de séance, Monsieur VIDAL André, seul candidat, est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

● **VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 14 FEVRIER 2022**

Le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil Syndical du 14 février 2022

**Les membres du Conseil Syndical valident le procès-verbal à l'unanimité.**

## AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

● RAPPORT D'ACTIVITES 2021 - (DE 2022\_003).

Monsieur le Président présente le rapport des activités pour l'année 2021 synthétisé dans le tableau ci-dessous :

PLAN PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) - 2021					
PLAN PLURIANNUEL DE GESTION (PPG)					
AXES	ACTION	MODALITES D'INTERVENTION	FONCT. TRAVAUX		
			NBRE DE JOURS REALISES	COÛT € TTC	COÛT € HT
GESTION ESPACES TAMPONS	Méandre de Mane	Concertation/Travaux	5		9 600 €
	Méandre de Lirbat	Concertation/Travaux	0		
	Etude Espace mobilité Salat	Suivi/Etude	3		
	Etude des crues torrentielles	Suivi/Etude	2		
GESTION DE LA VEGETATION DES BERGES ET DU LIT DES COURS D'EAU	Réserve forfaitaire	Travaux/Suivi			5 000 €
	Entretien programmé	Travaux/Suivi	162		164 323 €
	Gestion des bancs	Travaux/Suivi			13 200 €
GESTION DES ESPECES INVASIVES	Traitement sélectif espèces indésirables	Concertation/Travaux	12		
RETABLIR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	Mesures compensatoires	2021	3		
	Suivi seuil dégradé	Suivi / Etude	0		
PREVENTION DES INONDATIONS	Papi d'Intention du Salat	Animation	220		
		Coordination PI/GEMA	35		
VALORISATION DES COURS D'EAU	Rivières sauvages	Suivi / Etude	5		
	Sentier et patrimoine historique	Etude	3		
PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU DES MILIEUX	Suppression dépôts polluants	Travaux	2		
	Plan Restauration Biodiversité	Concertation/Travaux	20		
	Diversification des écoulements	Etude	2		
	Zone humide	Concertation/Travaux	84		
ORGANISER LA GESTION INTEGREE	Surveiller les milieux aquatiques	Suivi/Planification	156		
	PPG / DIG	Suivi/Planification	77		
	SIG	Suivi/Planification	19		
	Coordination équipe technique	Planification	30		
	Sollicitation Technique	Etude	20		
	Etude Lez	Concertation/ Etude	18	35 591 €	
	SAGE	Concertation	2		
	Natura 2000	Etude/Travaux	11		
COMMUNICATION / SENSIBILISATION	Elaboration de supports	Elaboration/Edition		6 320 €	
	Réunion (CS, CC, ...)	Concertation	92		
	Actions de sensibilisation	Concertation			
			<b>983</b>	<b>41 911 €</b>	<b>192 123 €</b>

Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

● **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - (DE 2022 004).**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 009016

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-GIRONS

ETABLISSEMENT : SYND. RIVIERES SALAT - VOLP

**Résultats budgétaires de l'exercice**

27400 - SYND. RIVIERES SALAT - VOLP

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	748 477,00	897 525,00	1 646 002,00
Titres de recette émis (b)	353 013,12	495 037,60	848 050,72
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	353 013,12	495 037,60	848 050,72
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	748 477,00	897 525,00	1 646 002,00
Mandats émis (f)	289 497,94	429 121,04	718 618,98
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	289 497,94	429 121,04	718 618,98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	63 515,18	65 916,56	129 431,74
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 009016

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-GIRONS

ETABLISSEMENT : SYND. RIVIERES SALAT - VOLP

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

27400 - SYND. RIVIERES SALAT - VOLP

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-108 047,38		63 515,18		-44 532,20
Fonctionnement	246 777,57	100 639,38	65 916,56		212 054,75
<b>TOTAL I</b>	<b>138 730,19</b>	<b>100 639,38</b>	<b>129 431,74</b>		<b>167 522,55</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>138 730,19</b>	<b>100 639,38</b>	<b>129 431,74</b>		<b>167 522,55</b>

Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

● **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - (DE 2022\_005).**

Le conseil syndical réuni sous la présidence de Monsieur Daniel ARTAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	146 138.19	108 047.38	0.00	108 047.38	146 138.19
Opérations de l'exercice	429 121.04	495 037.60	289 497.94	353 013.12	718 618.98	848 050.72
<b>TOTAUX</b>	<b>429 121.04</b>	<b>641 175.79</b>	<b>397 545.32</b>	<b>353 013.12</b>	<b>826 666.36</b>	<b>994 188.91</b>
Résultat de clôture	0.00	212 054.75	44 532.20	0.00	0.00	167 522.55
Restes à réaliser						6 649.00
Besoin / excédent de financement Total						174 171.55
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						83 654.00

2- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Président se retire afin que Monsieur VIDAL puisse faire procéder au vote.

4- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur TOUZET s'interroge sur l'augmentation du chapitre 012 concernant les charges de personnel, Monsieur ARTAUD explique que cette augmentation est due au recrutement d'un chargé de mission milieux aquatiques depuis le mois de juin 2021.

Monsieur TOUZET demande si les travaux prévus en 2021 et qui n'ont pas été réalisés sont dus à un retard. Monsieur DOMENC explique effectivement que les travaux ont été reportés suite à la crise sanitaire et qu'ils seront terminés sur l'année 2022.

**Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

● **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - (DE 2022\_006).**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Mr ARTAUD Daniel,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021
- Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2021
- Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de 212 054.75 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	146 138.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	83 654.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>65 916.56</b>
Résultat cumulé au 31/12/2021	212 054.75
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>212 054.75</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	37 883.20
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	174 171.55
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

37 883.20	au compte 1068 (recette d'investissement)
174 171.55	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Madame ARTIGUES demande si le syndicat a beaucoup d'impayés, Monsieur ARTAUD répond qu'il n'y en a pas, que le syndicat n'engage que des travaux subventionnables et subventionnés. Exception faite pour des travaux réalisés sur la commune de Prat suite à la crue du 10 janvier 2022 pour la somme de 12000€. Mais depuis une demande de financement a été faite auprès de l'Agence de l'Eau, du département 09 et de la Région Occitanie.

**Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

● **PARTICIPATION 2022 DES EPCI - (DE\_2022\_007).**

Conformément aux engagements de 2019 présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 14 février 2022, Monsieur le Président Daniel ARTAUD, propose de ne pas augmenter la participation des EPCI pour l'année 2022. Il propose de demander le versement au Syndicat des contributions aux charges telles que définies par l'article 10 des statuts et présentées dans le tableau ci-dessous :



**PARTICIPATIONS DES E.P.C.I. POUR L'ANNEE 2022  
AU BUDGET DU Syndicat Rivières Salat Volp S.S.V.**

		Pop. INSEE	Linéaire km	Participation Fonct 30%Pop/70% Lin	Territoire Complet Invest 30%Pop/70% Lin	Participation Totale	%
COUSERANS PYRENEES		28360	633,17	170 582 €	62 383 €	232 964 €	79,8%
CAGIRE GARONNE SALAT		10337	106,43	37 579 €	13 743 €	51 323 €	17,6%
CŒUR DE GARONNE	MONTBERAUD	215	3,44	1 024 €	375 €	4 697 €	1,6%
	LE PLAN	454	8,54	2 415 €	883 €		
VOLVESTRE	GENSAC/GARONNE	445	0,2	751 €	275 €	3 049 €	1,0%
	LAHITERE	60	0,00	96 €	35 €		
	SAINT-CHRISTAUD	248	5,00	1 385 €	507 €		
TOTAL		40119	756,78	213 833 €	78 200 €	292 033 €	100%

Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

● **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - (DE 2022\_008).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2022

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2022, suivant les tableaux ci-annexés.

Après avoir répondu aux questions et fourni les éclaircissements souhaités, Monsieur le Président Daniel ARTAUD, fait procéder au vote



**Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
011	Charges de gestion générale	422 165,00	133085,84	431143,00
012	Charges de personnel	295 988,00	259789,79	304300,00
022	Dépenses imprévues	55 930,80	-	57216,00
023	Virement à la section d'investissement	83 654,00	-	88098,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 539,20	115 39,20	6452,00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la SF	-	-	-
65	Aux charges de gestion courante	25 050,00	241 20,15	25250,00
66	Charges financières	3 000,00	5 88,06	2000,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	-	200,00
<b>TOTAL</b>		<b>897 525,00</b>	<b>429 121,04</b>	<b>914 657,00</b>

**Recettes**

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	146 138,00	174 172,00
013	Atténuation des charges	7 515,00	4 950,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 850,00	35 000,00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la SF	-	-
70	Produits de services	-	-
74	Dotations, subv et participations	706 622,00	460 944,20
75	Autres produits de gestion courante	-	2,72
77	Produits exceptionnels	400,00	-
<b>TOTAL</b>		<b>897 525,00</b>	<b>641 175,79</b>

Page 1

M14 Ver. 4.12

**Vue d'ensemble de la section d'investissement**

Dépenses		BP 2021	RAR	BP 2022
20	Immobilisation incorporelles	72 000,00	32 607,00	156 000,00
204	Subventions d'équipement versées	-	-	9 896,00
21	Immobilisations corporelles	4 100,00	-	5 000,00
45412019 - OP 2019		24 500,00	-	-
45412020 - OP 2020		230 000,00	-	-
45412021 - OP 2021		282 980,00	185 000,00	-
45412022 - OP 2022		-	-	120 000,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	108 047,00	-	44 533,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	-	15 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	36 850,00	-	35 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	84 610,00
<b>TOTAL</b>		<b>748 477,00</b>	<b>197 607,00</b>	<b>667 646,00</b>

**Recettes**

	BP 2021	RAR	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	66 488,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	207 868,00
45422018 - OP 2018	-	-	9 896,00
45422019 - OP 2019	72 300,00	-	-
45422020 - OP 2020	190 708,00	35 000,00	-
45422021 - OP 2021	-	189 258,00	-
021	Virement de la section de fonctionnement	83 654,00	88 098,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	11 539,00	6 452,00
041	Opérations patrimoniales	-	84 610,00
<b>TOTAL</b>		<b>748 477,00</b>	<b>667 646,00</b>

Page 1

M14 Ver. 4.12

**Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

● **PLAN PLURIANNUEL DE GESTION 2022-2026 - (DE 2022\_009).**

Monsieur le Président présente le bilan du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) 2017-2021.

Ensuite, Monsieur le président présente les principes pour le nouveau PPG :

- 1 - S'appuyer sur l'étude hydromorphologique de 2016 en intégrant des paramètres nouveaux comme :
  - Les évolutions climatiques
  - Le projet de territoire "Garon'Amont"
  - L'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2019
- 2 - Réorganisation sur l'entretien de la végétation

Monsieur le président présente les objectifs :

- 1 - Que le syndicat devienne le référent du bassin du Salat et du Volp sur la gestion des milieux aquatiques
- 2 - Réorganisation sur l'entretien de la végétation
- 3 - Développer les actions :
  - Non effectuées dans le précédent PPG
  - Sur les zones humides
  - Sur le transit sédimentaire
  - De replantation, mise en défens des berges, biodiversité, habitats aquatiques
  - Sur les espèces exotiques envahissantes
  - Sur la valorisation des cours d'eau

**Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

● **PREVISIONNEL ACTIVITES 2022 - PLAN DE FINANCEMENT DES MISSIONS - (DE 2022\_010).**

Monsieur le Président présente les prévisions d'activités pour l'année 2022. Les principaux objectifs de l'année 2022 sont :

- valider le nouveau PPG réalisé en interne
- déposer la nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG),
- réaliser la tranche d'entretien de la végétation des cours d'eau de l'année 2022,
- animer l'appel à projets sur la restauration des zones humides,
- animer et réaliser l'ensemble des autres actions du PPG.

L'ensemble de ces missions représente 880 jours soit 4 temps plein. Ces missions seront réalisées par l'équipe technique qui se compose d'un directeur, de 3 techniciens(nes) milieux aquatiques et d'un agent en charge du secrétariat et de la comptabilité.

Monsieur le Président propose de demander à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de financer les missions du PPG 2022, à hauteur de 50%.

**Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

● **DEMANDE DE SUBVENTIONS - PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION 2022 - (DE 2022\_011).**

Monsieur le Président présente le Programme Pluriannuel de Gestion pour l'année 2022. Celui-ci s'élève à 156 204 € TTC en section d'investissement et se compose :

- des travaux d'entretien de la végétation des berges et du lit des cours d'eau
- de l'élaboration et la réalisation de supports de communication

Concernant la section de fonctionnement, le montant s'élève à 90 003 € et se compose de :

- la réalisation d'une étude sur la définition d'un espace de mobilité sur le bas-salat
- la réalisation d'une étude sur les crues torrentielles en amont de Saint-Girons
- la réalisation d'une étude sur la restauration de la Zone Humide des « Fourmils » sur la commune d'Aulus les Bains

**Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

● **ETUDE DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN DU VOLP - (DE 2022\_012).**

Monsieur le Président présente l'opportunité de mener une étude proportionnée de diagnostic de vulnérabilité du bassin du Volp. Les crues de juillet 2018 sur Sainte Croix Volvestre et Le Plan ont très fortement sensibilisé et rappelé que ce territoire était soumis au risque inondation. Le montant prévisionnel de cette étude s'élève à 24 000 € TTC.

L'étude est décomposée en 3 phases en tranches fermes et une phase optionnelle :

- Phase 1 : Bilan de la connaissance
- Phase 2 : Enjeux et définition de la stratégie
- Phase 3 : Elaboration de la stratégie
- Phase 4 – Conditionnelle : Montage du dossier Papi

**Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**



● **RENOUVELLEMENT ASSOCIATION DEMAIN DEUX BERGES - (DE 2022 013).**

Monsieur le Président présente l'association "Demain deux Berges" qui regroupe des professionnels des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne. L'association a pour objectif de renforcer les échanges et la communication entre les techniciens, ainsi que toutes les personnes et acteurs concernés, de près ou de loin, par la gestion des milieux aquatiques et des bassins versants. Ainsi le SSV pourra trouver un intérêt auprès de cette association pour le partage d'information et les journées d'échanges et de formations organisés par l'association Demain deux Berges. En 2011, le syndicat, avait fait le choix d'adhérer à cette association en tant que personne morale pour une cotisation annuelle de 200 €. Les techniciens adhéraient personnellement à cette association s'ils le souhaitaient.

En 2020, l'association a révisé ses modalités d'adhésions et propose que les techniciens n'adhèrent plus personnellement. L'association propose que les syndicats adhèrent au travers d'une cotisation en fonction du nombre de technicien. Pour notre syndicat la cotisation annuelle s'élèverait à 350 €. Cette adhésion donne l'accès au groupe de discussion en ligne, à 2 formations annuelles techniques, au réseau de technicien au-delà du bassin Adour-Garonne

**Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.**